

COMPTE RENDU DES REUNIONS ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES ET LES RESPONSABLES DES EMAT

4 Réunions ont eu lieu les 9 et 11 mai 2007 en présence des responsables des EMAT et des Cadres Régionaux (Mr Briche, Mr Maillard, Mr Gillet...)

1^{ERE} REUNION : LES CONTRATS

➤ **Concernant les contrats :**

- chauffage + adoucisseur,
- grandes cuisines + froid,
- alarme incendie + éclairage de secours,
- automatisation des portails.

L'institution ne remet pas en cause ce type de contrat et juge qu'ils ont été bien rédigés.

➤ **Concernant les contrats de nettoyage de vitres :**

L'institution reconnaît que l'EMAT de Lens a peu de moyens, que le rayon d'intervention est trop important et que celle-ci dépend énormément des conditions climatiques (pluie, vent, neige...). Il est souhaitable que celle-ci ait une activité supplémentaire pour palier les intempéries.

➤ **Concernant les contrats de tonte :**

Très peu de contrats (3 collèges, 2 lycées). Demande énormément de moyens. L'institution reconnaît que pratiquement chaque lycée a les moyens matériels et humains pour pouvoir faire face à la tonte dans leurs établissements.

Interrogation sur l'avenir des contrats espaces verts et même des lavages de vitres.

2ème REUNION : MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Chacun des responsables des EMAT ont fait un récapitulatif des diverses tâches qu'ils exercent. Beaucoup d'EMAT reconnaissent qu'ils n'ont plus énormément de travail. Certes la région vient d'attribuer les câblages des classes pupitres aux EMAT.

3ème REUNION : TRAVAUX ET PROCEDURES

Les travaux sont souvent récupérés grâce à la prospection des responsables EMAT. La programmation de ces travaux sont dictés non pas par l'institution mais bien par le responsable de l'EMAT (voir de l'Intendant ou du Proviseur).

Bien souvent les EMAT procèdent à des travaux sans que la région ne soit au courant.

Y a t'il des CIE au sein des EMAT ? Chacun reconnaît qu'ils sont très peu suivis et que c'est souvent l'Intendant responsable de l'EMAT qui décide de la programmation des futurs travaux.

LA REGION, DES LE 1^{ER} JANVIER 2008 PROGRAMMERA ELLE-MEME LES TRAVAUX, NOTRE INTERLOCUTEUR SERA BIEN L'INSTITUTION

Deux types de travaux seront alors programmés :

Travaux de propriétaire



REGION

Travaux de locataire



EPLÉ

- La vacation n'existera plus.
- Les véhicules, les assurances, les carburants, les frais de tournées seront du domaine régional.

Les EMAT auront un budget de fonctionnement. Ce budget sera bien déduit des budgets de fonctionnement octroyés aux EPLE , d'où l'interrogation des futures dérives de certains chefs d'établissements ?

Interrogation aussi de la part de l'institution concernant la sécurité, les habilitations, les machines, les véhicules. Les transformations de salles ou de bâtiments suivent elles bien les procédures sécuritaires ?

4ème REUNION : REPARTITION, COUVERTURE DU TERRITOIRE

Alors là, chacun a parlé pour sa paroisse et même certains à la place des autres !!! Qui dit répartition et couverture dit formation et moyens.

Si il faut faire des contrats de chauffage et des astreintes avec 4 personnes, c'est impossible et quels seront les moyens donnés aux EMATS pour pouvoir faire face.

L'institution travaille sur le sujet en sachant qu'elle souhaiterait que chaque EMAT puisse répondre à toutes les interventions sur son territoire.

Ces réunions se sont terminées vers 17h00. L'institution fera un compte rendu qu'elle remettra elle-même aux élus qui, rappelons-le, sont les décideurs.

D'autres réunions sont prévues avec l'institution. Les prochaines auront lieu avant la fin mai avec les gestionnaires et les chefs d'établissements